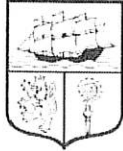


DEPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
—
VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30

**N° 6 - Emplacement de
vente sur le domaine
public communal :
fixation du tarif
d'occupation du
domaine public pour le
parking Lafitenia**

Rapporteur : Eric Soreau,
5ème adjoint

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET
DE LA VILLE LE

10 FEV. 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

—
EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
—

Séance du 3 février 2023 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Delphine de Torregrosa, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Jean-Luc Casteret, 9ème adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Noémie Troubat, conseillère municipale, à Patricia Arribas-Olano, 2ème adjoint
- Hugo Maillos, conseiller municipal, à Yvette Debarbieux conseillère municipale

Absents :

Date de la convocation : 27 janvier 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Béatrice Chauffard a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N°6 – ADMINISTRATION GENERALE

Emplacement de vente sur le domaine public communal : fixation du tarif d'occupation du domaine public pour le parking Lafitenia

M. Soreau, adjoint, expose :

Il a été procédé à un appel à candidature pour le renouvellement d'un emplacement de vente sur le domaine public communal situé au parking de Lafitenia.

Deux candidatures ont été reçues.

Le dossier de Mme Fraslin et M. Kauffman a été retenu pour l'exploitation d'un véhicule aménagé dans le cadre d'une activité de restauration à emporter avec une proposition de redevance s'élevant à 7 000€ par an pendant 5 ans.

Cette redevance est non assujettie à TVA et est révisable annuellement selon les modalités de fixation annuelle des droits de place et de stationnement sur la commune.

Il est proposé au conseil municipal :

- De fixer une redevance d'occupation pour l'emplacement du parking Lafitenia s'élevant à 7000€ par an pour une durée de 5 ans dans le cadre d'une activité de restauration à emporter effectuée à partir d'un véhicule aménagé par Mme Fraslin et M. Kauffman.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, administration générale et ressources humaines » du 25 janvier 2023,
- Fixe une redevance d'occupation pour l'emplacement du parking Lafitenia s'élevant à 7000€ par an pour une durée de 5 ans dans le cadre d'une activité de restauration à emporter effectuée à partir d'un véhicule aménagé par Mme Fraslin et M. Kauffman.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- a signé au registre le secrétaire de séance

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

